

# Règlement d'Ordre Intérieur des élèves

---

## Les règles de vie de notre école

### J'ai le droit d'être respecté et le devoir de respecter les autres:

- Je suis poli envers tous; je ne prononce pas de mots grossiers, j'utilise les mots magiques tels que << bonjour, merci, s'il vous plaît, ... >>, je ne coupe pas la parole.
- J'adapte mon langage à la personne à qui je parle.
- J'emploie le mot qui convient plutôt que << truc, bazar, machin, ... >>.
- Je dis la vérité.
- J'évite toute agressivité dans mes paroles et je renonce aux mots qui blessent.
- Je respecte les autres dans leur foi, leurs idées, leurs différences, ...
- Je me préoccupe des enfants qui se retrouvent seuls dans l'école.
- Je suis un chouette compagnon.
- En toute circonstance, j'agis toujours avec respect et calme, j'évite tout geste violent ou agressif.
- Je rends service avec le sourire ; j'accepte une mission, et je l'accomplis jusqu'au bout.
- Je ne crache pas.
- Je ne pratique ni échange (objets, collations, ...), ni vente.
- Je ne rackette pas.

### J'ai le droit d'avoir du matériel pour travailler et le devoir de le respecter:

- Mon matériel scolaire est en ordre et complet tout au long de l'année.
- Je veille à ce que tous mes objets soient marqués à mon nom.
- Mes livres et mes cahiers sont recouverts et portent une étiquette avec mon nom, mon prénom et ma classe.
- Je range à leur place les documents et les feuilles qui me sont remis.
- Je prends soin de mes livres, de mes cahiers, de mon bulletin et de mes << outils >> d'écolier: mon cartable, mon sac de gym et mon bureau.
- Je trouve un endroit pour ranger mon cartable à l'abri de la pluie.
- J'utilise mon stylo plutôt que d'autres moyens pour écrire.
- Je n'utilise pas le Tipp-Ex.
- Je prends soin de mes vêtements et de ceux de mes compagnons.
- Je transporte tout mon matériel dans un cartable rigide ou un sac à dos, celui-ci sera accepté s'il est rigide et permet de transporter fardes et cahiers sans les abîmer et s'il comporte plusieurs compartiments pour faciliter le rangement et maintenir l'ordre.

### J'ai le droit d'être en sécurité à l'école et le devoir de ne pas mettre en danger les autres:

- Je ne reste pas dans le couloir du n°48 sous surveillance.
- Je quitte l'école avec la permission d'un adulte responsable.
- Je suis prudent.
- Je ne remonte pas en classe ou ne circule pas dans les bâtiments en dehors des heures de cours.
- Je ne vole pas.
- Je n'apporte pas d'objets dangereux à l'école: canif, pétards ...
- Je choisis des jeux non-violents.
- Je ne me bagarre pas.
- En cas de conflit, je me réfère à un adulte.

### J'ai le droit de grandir dans une école propre et agréable et le devoir de veiller à ce qu'elle le reste:

- Je mets mes déchets à la poubelle, en respectant le tri sélectif. Je ne joue pas avec des saletés.
- Je ne dessine pas sur les murs, sur les murs des toilettes, sur les bancs, ...
- Je ramasse les vêtements qui traînent par terre et je les repends au portemanteau.

J'ai le droit de vivre dans une école organisée et le devoir de respecter les règles établies, suivre les conseils et les consignes:

- J'arrive à l'heure.
- Je me range directement en marchant et je me tais quand on sonne.
- Je montre mon journal de classe tous les jours à mes parents. Je leur demande de le signer.
- Je respecte l'uniforme: j'ai une tenue décente correcte et propre (ni short, ni top, ni mini-jupe, ni t-shirt à bretelles ou sans manches, pas de décolleté, ni de tongs).
- Je retire ma casquette dès que je suis en rang.
- Je veille à une alimentation saine et je ne consomme pas de chips, chewing-gum, sucettes.
- Je n'apporte pas de canettes, ni de bouteilles en verre, ni de berlingots. SEULE L'EAU est AUTORISÉE. Je respecte les collations saines (mardi et jeudi : "collasoupe").  
Les distributeurs placés dans la cour du secondaire sont réservés aux élèves de cette section.
- J'emporte mon pique-nique dans une boîte. Je n'utilise ni film plastique, ni papier Alu.
- Je n'apporte pas d'objets de valeur (gadgets, jeux électroniques, lecteur MP3, ...), ni d'argent.
- Je ne porte pas de bijoux de valeur ou fantaisie, ni de piercing.
- Je ne me maquille pas.
- Je soigne ma coiffure: les cheveux longs sont réservés aux filles et sont attachés. Je n'utilise pas de gel (pas de mèche, ni de crête); je ne colore pas mes cheveux. Coupe classique pour les garçons.
- Je me déplace calmement et en marchant dans le bâtiment.
- Je ne joue pas au ballon dans la cour quand le sol est mouillé.
- L'usage du gsm est interdit dans l'école.

N.B: Les parents qui autorisent leur enfant à se munir d'un gsm pour venir et quitter l'école le font sous leur propre responsabilité. Dans ce cas, le gsm doit être éteint et rangé dans le cartable. En cas de non-respect de cette consigne, le gsm sera confisqué et les parents devront venir le chercher personnellement dans le bureau de la directrice. En cas de vol ou de perte, l'Institut ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable.

Nous avons pris connaissance de ce document et nous nous engageons à respecter ces consignes.

Maladies-Allergies

Si votre enfant est malade, il sera mieux dans son lit qu'à l'école ; nous ne pouvons accueillir un enfant contagieux.

Toutefois, si votre enfant souffre d'une maladie chronique OU a des besoins « spécifiques » d'être accompagné, merci de prendre contact avec la Direction et l'équipe du PSE afin que nous puissions ensemble réfléchir à la meilleure manière de l'accueillir et de l'accompagner.

En cas d'allergie ou d'attentions particulières à apporter à votre enfant, merci de remettre au titulaire et à la Direction, un document explicatif afin que nous puissions être vigilants.

Merci de traiter rapidement votre enfant s'il est porteur de poux et d'avertir son (sa) titulaire.

# Règlement disciplinaire

---

Afin de renforcer le climat sécurisant et respectueux dans notre école, l'équipe éducative et la Direction ont mis au point un règlement disciplinaire. Celui-ci reprend les grands points du Règlement d'Ordre Intérieur des élèves, c'est-à-dire, les règles de vie de notre école :

1. LE RESPECT DES AUTRES: "Je ne suis jamais violent dans mes paroles, dans mes actes, dans mes jeux,... et je suis poli envers tous" ...
2. LE RESPECT DU MATERIEL: "En aucun cas, je ne vole ni n'abîme le matériel, le mien, celui des autres et de l'école" ...
3. LE RESPECT DE LA SECURITE: "Je suis prudent, je ne circule pas sans autorisation dans les couloirs, je n'apporte pas d'objet dangereux à l'école, je ne me bagarre pas",...
4. LE RESPECT DE MON ENVIRONNEMENT SCOLAIRE: "Je jette mes déchets dans les poubelles, je ne dessine ni sur les bancs ni sur les murs",...
5. LE RESPECT DE L'ORGANISATION DE L'ECOLE: "J'arrive toujours à l'heure, je n'oublie jamais de faire mes devoirs et mes leçons, je respecte l'uniforme, j'adopte une tenue décente, je n'apporte pas d'appareils numériques à l'école (GSM, Game Boy, appareil photo, MP3,...),...

Ces règles sont primordiales pour l'éducation à la vie en société et pour faire de chaque enfant, un citoyen et un acteur responsable au sein de l'école.

Le contrôle de l'application de ces règles sera renforcé. Le Conseil de discipline composé de la Direction, du ou de la titulaire et de l'éducatrice établira des contrats de discipline le cas échéant.

Si une de ces cinq règles n'est pas respectée, les sanctions suivantes seront applicables et pourraient, pour certaines, mener à l'exclusion définitive de l'école.

- Excuses orales ou écrites/ réparation/ rachat/ remboursement/confiscation
- Perte de privilège, de responsabilité/ écartement / privation du temps de récré/ fiche de réflexion
- Travail d'intérêt général/ copie d'un passage du règlement
- Convocation de l'élève chez la Directrice
- Convocation de l'élève chez la Directrice + contact téléphonique avec les parents
- Privation d'activité ou de sortie
- Conseil de discipline + contrat de comportement + convocation des parents
- Exclusion temporaire, décision prise par la Direction

Ces sanctions se veulent préventives, dans le but de responsabiliser les enfants et leur faire prendre conscience des actes qu'ils posent et de leurs conséquences. C'est pourquoi, le Conseil de discipline a aussi pour but d'accompagner l'enfant dans ses démarches pour s'améliorer tout en prévoyant des évaluations régulières de son évolution.

La confiance des parents et leur collaboration dans l'application des décisions prises par le Conseil de discipline sont indispensables.

Une remarque venant de tout adulte faisant partie de l'équipe éducative doit toujours être acceptée.

Une sanction pourra être expliquée mais ne sera jamais supprimée.

Nous souhaitons à tous les élèves une agréable année scolaire et nous vous prions de recevoir, Chers Parents, nos sincères salutations.

L'équipe Educative et la Direction

# L'uniforme en section primaire

---

- Robe, jupe, bermuda, pantalon ou pantacourt classique bleu marine uni (pas de jean ou imitation jean, ni de jogging, ni de short).
- Chemisier, polo, sous-pull blanc ou bleu clair uni. Le tee-shirt est réservé au cours d'éducation physique (pas de ligne, ni de carreau, ni d'insigne, ni de marque).
- Pull, gilet ou sweat bleu marine uni (pas de ligne, ni de carreau, ni d'insigne, ni de marque).
- Sweatshirt d'uniforme au nom de l'Institut, avec ou sans capuchon (en vente au secrétariat).

## Une tenue correcte et respectueuse de l'uniforme est demandée:

- pas de mini-jupe,
- pas de top laissant voir le nombril,
- pas de t-shirt ou chemisier à bretelles ou sans manches: les manches courtes ou longues sont obligatoires, les décolletés sont interdits,

Les chaussures à roulettes ou avec clignotement lumineux sont interdites.

Les sandales ouvertes avec lanière à l'arrière du pied sont autorisées mais les modèles genre « savates » (tongs) sont interdits (danger: chute!).

La casquette est autorisée lors de grand soleil mais l'élève la retire dès qu'il est dans le rang.

## L'élève se présente avec une coiffure soignée:

- Les cheveux longs sont attachés et exclusivement réservés aux filles.
  - L'utilisation du gel est interdite: pas de mèche, ni de crête.
  - Les colorations sont interdites.
- Les bijoux sont interdits (les boucles d'oreilles ne dépassant pas le lobe sont permises).  
Les piercings sont interdits, le maquillage également.

## Pour l'éducation physique: (le tout marqué au nom de l'enfant ET rangé dans un sac de sport)

- t-shirt blanc au nom de l'Institut Ste-Ursule (en vente au secrétariat)
- short bleu marine
- sandales blanches

## Pour la natation: (le tout marqué au nom de l'enfant ET rangé dans un sac de sport)

- 2 essuies (dont un petit pour mettre au sol)
- un bonnet (en vente au secrétariat)
- un maillot (une pièce sans manche en lycra), pas de bikini, un slip de bain
- les combinaisons (peu importe le modèle) sont interdites

Nous avons pris connaissance de ce document et nous nous engageons à respecter ces consignes.